

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du jeudi 21 mars 2024

Etaient présents :

Madame Clémentine FISSON, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Monsieur Patrick VASSEUR, Madame Marianne BERTHERAT, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Matthieu FOURAGE, Madame Prune BULKA, Monsieur Emmanuel GATEAU, Madame Gaëlle JOUET.

Était absent excusé : Monsieur Pascal OUDET

Était absente : Madame Sonia HENRY

Secrétaire de la séance :

Madame Martine MAILLARD

Début de séance : 18 heures 30

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION

DE 2024-003 : Approbation règlement technique du 05/03/2024 du SIE-ELY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le versement du fonds de concours,

Vu la délibération DEL/2024/010 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 5 mars 2024 approuvant la modification du règlement technique et notamment l'article 12 qui précise les conditions d'octroi du fonds de concours et ouvre la possibilité d'une dotation supplémentaire annuelle,

Vu le règlement technique modifié et annexé à la présente délibération,

Considérant que les collectivités membres du SIE-ELY doivent se prononcer sur ce règlement modifié, dans un délai de trois mois à compter de la notification du Syndicat,

Considérant la notification du SIE-ELY, en date du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le règlement technique du SIE-ELY en date du 05 mars 2024

DE 2024-004 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir

Vu l'article L812-3 du Code Général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1^{er} avril 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décident d'adhérer** au service de médecine préventive développée par le Centre de Gestion
- **Acceptent** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **Autorisent** Madame la Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

DE 2024-005 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Eure-et-Loir Ingénierie

Madame la Maire rappelle que Eure-et-Loir Ingénierie est un établissement, sous l'égide du Département, qui apporte une assistance d'ordre technique, juridique et financier aux collectivités euréliennes qui le souhaitent, notamment dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement, etc...

En vertu de l'article 7 de ses statuts, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant habilités à siéger notamment à l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne en qualité de représentants d'Eure-et-Loir Ingénierie :

- Stéphane BLANCHEMAIN, titulaire
- Gaëlle JOUET, suppléante

DE 2024-006 : S.A.E.D.E.L mission consultant

Madame la Maire expose,

La commune a fait l'acquisition d'un ensemble de bâtiments agricoles et d'habitation dit « ferme Louvet » en 2021, dans l'objectif de maîtriser les conditions d'évolution d'un secteur à visibilité et valeur patrimoniale. Malgré l'étude de faisabilité du CAUE de 2021, l'absence de visibilité sur les coûts, la programmation, et le montage d'une opération immobilière ne permet pas au conseil municipal de mettre en place une stratégie coordonnée sur ce programme.

La commune a besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour déterminer les conditions de mise en œuvre du projet.

La SAEDEL peut apporter une ingénierie de pilotage de projet, avec les missions suivantes :

- Animation d'un atelier pédagogique pour dégager des perspectives de programmation et montage
- Présentation de scénarios de montage opérationnel, approche juridique et économique

La mission est rémunérée par application d'un prix unitaire journalier :

- Prix/jour consultant : 1 100€ HT/jour soit 1 320€ TTC
- Réunion sur place : 450€ HT/réunion soit 540€ TTC

Avec un maximum de 3 550,00€ HT (soit 2 jours consultant et 3 réunions), TVA 20% soit 4 260€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide cette proposition commerciale
- Mandate Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

DE 2024-007 : Vote du compte administratif 2023, compte de gestion 2023 et affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GATEAU Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame la Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou Excédent	Dépenses	Recettes ou Excédent	Dépenses	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		384 870.25		54 542.17		439 412.42
Opérations de l'exercice	386 072.58	533 137.55	25 121.10	15 049.36	411 193.68	548 186.91
TOTAUX	386 072.58	918 007.80	25 121.10	69 591.53	411 193.68	987 599.33
Résultat de clôture		531 935.22€		44 470.43€		576 405.65€
				Restes à réaliser		0

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

531 935.22€	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------------------	--

6. Décide d'affecter comme suit l'excédent d'investissement

44 470.43€	Au compte 001 (solde d'exécution section investissement)
-------------------	--

COMMISSIONS MUNICIPALES

TRAVAUX & VOIRIE :

*La phase de test du sens de circulation de la rue de Morainville permet à la Municipalité de repenser le projet. La 2^{ème} phase (sens unique contraire) n'aura pas lieu. La Collectivité fait appel au maître d'œuvre, Mr EMPEREUR, pour revoir quelques points : largeur de la voirie par endroits, emplacement de certains panneaux stop, de radars pédagogiques. Une étude sera faite avant travaux.

*Un particulier rue St Roch a fait part à la mairie qu'un trou s'est formé sur son terrain et en direction de la voie communale. Une mise en sécurité a été mise en place immédiatement. Après expertise, un forage et un rebouchage par du béton ont été réalisés. La réouverture de la rue est prévue début de semaine prochaine.

*Un mur d'un bâtiment rue de la Vallée à Mérangle sur la commune de La Chapelle-Forainvilliers s'est effondré sur la chaussée. Monsieur BOVE, maire de La Chapelle, a fait un arrêté et fermé la circulation à tout véhicule par sécurité vu la dangerosité. Monsieur BOVE a tout mis en œuvre pour réduire au maximum la durée de fermeture de la route, au regard des conséquences des oréens.

*Trois luminaires LED offerts par la commune de La Chapelle que la Municipalité remercie, seront installés à Mérangle aux frais de la commune bien entendu et dont la consommation sera à la charge de la Collectivité de Ouerre.

*Un pilier d'une ancienne ferme à Pré, détruite en 1926, a été rénové par les habitants du hameau. Le Conseil Municipal remercie ces bénévoles.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES :

*La journée intergénérationnelle du 7 mars, animée par Julie de l'ASC, a réuni 11 enfants. La prochaine est prévue jeudi 25 avril.

*Madame MAILLARD rappelle les prochaines manifestations : nettoyage du cimetière samedi 23 mars et nettoyage nature dimanche 7 avril.

*Des tables ont été commandées en remplacement de celles de la salle polyvalente. La salle est en cours de remise en état par l'employé communal et le Conseil Municipal améliore son intérieur.

*Madame MAILLARD lors de sa prochaine réunion de la commission abordera plusieurs sujets notamment l'acquisition de barnums, le changement de fournisseur du feu d'artifice, le 80^{ème} anniversaire du débarquement.

A noter que Les Olympiades prévues le 15 septembre sont organisées en collaboration avec Ouerre en fête et le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes).

Madame MAILLARD et Madame FISSON rencontrent prochainement Madame Stéphanie MALLET de la ville de Dreux et Madame Fatima MENTION de l'Agglo pour épauler et accompagner si besoin.

COMMUNICATION :

L'Oréen vient d'être distribué et le prochain est prévu fin mai. Madame BERTHERAT et ses membres y travaillent déjà.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIFAM (Syndicat Intercommunal des Fossés des Alentours de Marchezais)

La commune de Bû, représentant 12% des fossés, souhaite et demande à sortir du Syndicat. Les membres délégués présents ont voté « contre » et une délibération doit être faite prochainement.

SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN

*Vote des tarifs 2024 :

Le Syndicat des Eaux de Ruffin continue son travail d'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'abonnement des cinq anciens syndicats qui le constitue. Cette année, à partir du 1^{er} avril, pour la commune de Ouerre, il sera appliqué une augmentation de 4% uniquement sur l'abonnement le portant à 41,60€ (soit 1,60€ de revalorisation) ; le tarif de l'eau étant maintenu à 2,463€ le m³.

*Cession de la parcelle ZA31 située rue du Château à Prémont

Il est approuvé la cession au profit de la commune de Ouerre, de la parcelle ZA31 au prix de 500€ hors frais de notaire ; celle-ci était non utilisée par le syndicat depuis des années mais toujours entretenue par la commune de Ouerre

SIE-ELY

*Approbation des comptes administratifs 2023, de l'affectation des résultats 2023 et budget primitif 2024 du budget principal et IRVE

Un budget d'environ 2M€ pour les travaux d'électrification prévus pour 2024 dont environ 1,35M€ pour les nouveaux travaux. Le reste étant pour finaliser les travaux en 2023 en cours.

*Approbation de la modification du règlement technique du SIE-ELY portant sur la demande de fonds dans le cadre de l'éclairage public

Cette modification fait l'objet de la délibération 2024-003 approuvée par le Conseil Municipal dans ce compte-rendu. Une augmentation de subvention bienvenue dans le cadre de notre projet de rénovation de l'éclairage public prévu cette année.

Le Syndicat propose une subvention à hauteur de 24 000€ par an pour les communes ayant de gros projets (exemple passage en LED) au lieu de 15 000€ et ce pour les communes dont la population est comprise entre 501 et 1500 habitants.

*Bons usages

Au printemps 2024, une réunion d'information sur les bons usages de l'éclairage public et les conditions d'octroi du fonds de concours sera proposée.

La séance est levée à 21 heures 30

Madame la Maire
Clémentine FISSON

La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD